



Samedi 10 novembre 2012

30^e anniversaire

de

**Défense et Promotion des Langues d'Oïl
à Plaintel (Côtes-d'Armor) - 14h**



Crisstof SIMON

Le Président de DPLO, Crisstof Simon, ouvre la réunion, salue et remercie le public et les personnalités présentes. Il présente l'association Défense et Promotion des Langues d'Oïl qui est une coordination (et non une fédération) rassemblant des représentants de sept langues d'oïl de France, Belgique et îles anglo-normandes. En 30 ans des liens forts se sont tissés, des solidarités et des échanges se sont développés. Nos langues sont vivantes et peuvent être transmises. Elles ne sont pas destinées à être mise au musée car elles sont ouvertes à la modernité.

Crisstof Simon présente ensuite le déroulement de l'après-midi et les premiers intervenants Michel Gautier et Jean-Jacques Chevrier, membres fondateurs de DPLO. Il rappelle brièvement leurs carrières respectives et leurs engagements au sein de l'UPCP (Union Pour la Culture Populaire en Poitou-Charentes-Vendée). Il introduit leur intervention en leur demandant dans quel contexte est né DPLO et quelles sont les raisons qui ont conduit à créer un réseau des langues d'oïl. Qui est à l'origine de cette initiative et comment se sont établis les contacts entre les différentes régions ? Il leur passe ensuite la parole.



30^e anniversaire
de
Défense et Promotion des Langues d'Oïl
1^{ère} partie

L'historique de DPLO
par **Michel Gautier**
et **Jean-Jacques Chevrier**



Michel GAUTIER

En avant-propos Michel Gautier salue la présence du Président de l'Union pour la Culture Populaire en Poitou-Charentes-Vendée (UPCP), Jean-François Mignot, qu'il remercie. L'UPCP travaille sur les cinq départements correspondants à l'aire linguistique poitevine, à savoir la région Poitou-Charentes et le département de la Vendée.



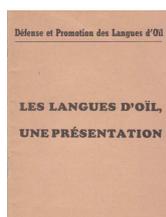
Jean-Jacques CHEVRIER

Jean-Jacques Chevrier explique que l'origine de DPLO remonte précisément à une Assemblée Générale de l'UPCP. Au cours de cette Assemblée, il a fait part d'une réunion – dont il avait eu connaissance par la presse – qui avait eu lieu entre Pierre Bonnot (enseignant à l'Université de Clermont-Ferrand), Gilles Morin, Jacques Mauvoisin et des représentants saintongeais. L'Assemblée Générale de l'UPCP le mandate alors pour contacter ces personnes, ce qu'il fait. Il s'en est suivi un échange de courriers qui, de fait, portent en germe la constitution de DPLO.

A l'époque le linguiste Henri Giordan préparait un rapport pour le gouvernement, intitulé « *Démocratie culturelle et droit à la différence* ». Au départ les langues d'oïl ne figuraient pas dans ce rapport. Un rendez-vous a été pris avec Henri Giordan et cette rencontre a abouti à leur intégration. De là va naître DPLO.

Michel Gautier précise ensuite qu'une réunion préfiguratrice a eu lieu **le 18 février 1982 à Paris**. Une plate-forme revendicative est élaborée. Elle porte sur l'audiovisuel, l'enseignement et la politique culturelle. Elle sera envoyée à tous les députés un peu plus tard le 2 mai 1984. **L'AG constitutive de DPLO a lieu le 20 février 1983 à Cherbourg**.

En 1984 une brochure intitulée « *Les langues d'oïl, une présentation* » est publiée. Toutes les régions actuellement à DPLO ne sont pas encore arrivées, en particulier les Wallons et les Champenois.



Après la réunion avec Henri Giordan, il y a eu une **rencontre avec un membre du cabinet d'Alain Savary**, alors Ministre de l'Éducation Nationale et **en juin 1982 une circulaire est publiée qui donne liberté aux recteurs d'académie d'ouvrir un enseignement de langues régionales**.

A la suite de quoi des cours s'ouvriront un peu partout (une dizaine en Poitou-Charentes), en Normandie, en Picardie. Malheureusement ces cours n'ont donné lieu à aucune option au baccalauréat, sauf en Bretagne grâce à l'intervention de Gilles Morin – dont nous saluons la mémoire – auprès du Recteur de Rennes.

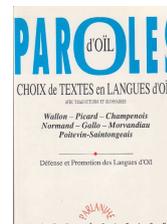
En 1985 est constitué un Conseil national des langues et cultures régionales. Michel Gautier est désigné pour siéger à ce conseil et représenter les langues d'oïl. Beaucoup d'espairs naissent pour nous à cette époque.

Ce conseil se réunira une première fois en janvier-février 1986 sous l'égide de Jacques Lang et du Premier Ministre Laurent Fabius. Michel Gautier réussit à faire voter deux textes : un sur les médias et un sur l'enseignement. Malheureusement, les choses n'ont pas beaucoup avancé. Cette nomination est donc un commencement de reconnaissance mais nous n'en tirerons qu'un profit limité.

En 1991 les langues d'oïl sont citées dans le **projet de Loi du député Yves Dollo** (St-Brieuc).

En 1992 les langues d'oïl sont admises dans le comité français du Bureau Européen pour les Langues Moins Répandues (EBLUL-France).

En 1995 DPLO assure la **publication d'une anthologie, « Paroles d'Oïl »** (Geste Editions, maison d'édition créée par l'UPCP)



En 1997, à Charleroi, en Belgique, nous participons à **un colloque intitulé « Ecrire les langues d'oïl »** avec la participation d'une centaine d'universitaires, de spécialistes et d'associatifs (les actes de ce colloque seront publiés ultérieurement, en 2002).



De 1997 à 2006 les langues d'oïl sont enseignées dans les Universités françaises (Amiens, Caen, Rouen, Poitiers, etc.) en Belgique et au Québec. Nos langues donnent lieu à de nombreuses thèses mais leur enseignement ne progresse guère. **Ce qui est bon pour les linguistes et les étudiants, n'est pas forcément bon pour les enfants des écoles primaires et maternelles**.

En 1999 nous rencontrons au Ministère de la Culture le linguiste Pierre Encrevé, qui préparait un pré-rapport pour Bernard Cerquiglini, chargé lui-même d'un rapport précisant quelles langues pourraient relever de la Charte européenne pour les langues régionales et minoritaires. Il a fallu convaincre Pierre Encrevé. Nous avons été aidé par Pierre Gauthier (qui vient de nous quitter). Il a fallu jouer des coudes mais les langues d'oïl font partie de la liste des langues de France reconnues par la DGLFLF.

Les choses étaient en bonne voie, mais Jacques Chirac a déposé un recours auprès du Conseil Constitutionnel et ce rapport a été enterré. Le nouveau Président a inscrit la ratification de la Charte européenne à son programme. Alors, attendons.

Après 30 ans d'existence de DPLO, Michel Gautier conclut en disant que ce qui a été fait est toujours à

refaire. Il faudra continuer à se battre, dans nos ministères et aussi dans chacune de nos régions.



Pierre LÉGER

Pierre Léger (Président de « Langues de Bourgogne »), en complément des propos de Michel Gautier, souligne le rôle joué dans la création et l'histoire de DPLO, par différentes personnalités : André Pacher pour le Poitou, André Louis et Jacques Mauvoisin pour la Normandie, Jean-Luc Fauconnier en Wallonie. Il souligne aussi, pour la Bretagne et pour la cause des langues en général, le rôle important joué par Gilles Morin, auquel il est rendu hommage quelques instants plus tard. Il dit garder le souvenir d'une personne brillante, combative et habitée par une mission.



30^e anniversaire

de

Défense et Promotion des Langues d'Oïl

2^e partie

Hommage à Gilles MORIN



Crisstof SIMON

En introduction à l'hommage à Gilles Morin, le Président de DPLO, Crisstof Simon, présente l'intervenant, Jacky Derennes.



Jacky DERENNES



Gilles MORIN

Jacky Derennes : « Je me présente. Je suis militant dans la vie associative et compagnon bâtisseur. Je ne connaissais sans doute pas aussi bien Gilles Morin que vous. Je l'ai rencontré dans les années 1970, dans le cadre de la militance politique de l'époque. Je rejoins assez l'idée que c'était en effet une personne habitée. J'ai fait un travail à la demande de *Bertaèyn Galeizz*. C'est un travail qui n'est pas abouti. Il y a encore beaucoup de choses à travailler et à retrouver.

Il faut replacer mes propos dans les années 1970, qui est une époque un peu particulière, et expliquer ce basculement qu'est le mouvement de mai 1968. Comment des gens comme Gilles Morin ont perçu un décalage avec leurs origines et comment ce décalage a pu donner un sens à certaines choses ? Rebelle permanent, Gilles avait une forte personnalité. Par la force des choses ses propos ont parfois pu être mal compris, mais il a marqué très fortement le mouvement gallo de sa personnalité.

Il écrit par exemple que : « *La différence entre un patois et une langue relève aussi du politique et conduit à s'interroger sur les sciences du langage.*

Vouloir maintenir le gallo dans le ghetto du patois ou l'impasse du vieux français, c'est contribuer à dessaisir les gens qui le parlent de leur capacité à avoir une histoire propre et les considérer comme incapables d'évoluer et de créer ». C'est pour moi une phrase et une analyse très forte. La question du peuple, de la place du peuple et la reconnaissance du peuple par le politique est essentielle et ceci fait un lien avec le débat qui va venir.

C'est sans doute un avis un peu personnel et la configuration politique n'est plus la même aujourd'hui. Nous sommes beaucoup plus dans une logique de co-construction... Gilles Morin était un **rebelle pertinent** et il a été rebelle jusqu'à la fin de sa vie. Il fallait avoir un certain courage, après un beau parcours universitaire, pour oser repartir de la base, « **de là où je suis et avec les gens d'où je suis** ». Aujourd'hui, s'il était encore avec nous, je suis convaincu qu'il nous aiderait beaucoup à voir ce qu'il nous reste à faire. »



Marie Dequé

Une des fondatrices des Amis du Parler Gallo

« Gilles Morin, n'est pas venu dès le début de notre association. Un jour il m'a demandé d'écrire une petite poésie, une poésie sur l'eau que je vais vous lire. »

Cette lecture est très applaudie.



Joseph Le Vée

Maire de Plaintel

« Je suis très heureux d'accueillir à Plaintel, non seulement des personnes venues d'un peu partout en Bretagne, mais aussi de régions où on parle des langues d'oïl. J'ai bien connu Gilles Morin pendant l'année universitaire 1970-71. Nous étions voisins en cité universitaire. Avec Gilles nous étions très complémentaires. Il travaillait beaucoup et moi je travaillais peu. Les week-ends nous rentrions ensemble. Par la suite j'ai eu

de ses nouvelles. J'ai su qu'il s'investissait beaucoup dans la défense du gallo.

A Plaintel on parle gallo. J'ai moi-même parlé gallo toute ma jeunesse. On a la chance d'avoir aujourd'hui à Plaintel et dans la région de **multiples talents, des conteurs, des écrivains et des chanteurs qui portent très haut les couleurs de Plaintel et du gallo**. Voilà pourquoi je suis content de vous voir aujourd'hui à Plaintel. »



Jacky DERENNES

Publications de Gilles Morin

Jacky Derennes reprend la parole pour présenter une série d'articles de Gilles Morin et ses participations à des ouvrages, en particulier « Histoire littéraire et culturelle de la Bretagne », « Les cahiers du LERG », « Le gallo et les langues celtiques », « Le Lian des gazettes », « Anthologie de la littérature gallèse », etc. Jacky Derennes rappelle que Gilles Morin et le mouvement gallo ont toujours voulu travailler avec le mouvement culturel breton et non pas contre ou à côté.



Intervention dans la salle

« Nous faisons partie de l'association depuis 1976 et nous y avons vécu beaucoup de choses. Concernant ce monsieur, je répondrai par le silence. »



Paul Molac

Député du Morbihan

« J'ai bien connu Gilles aux Assemblées Gallèses de Concoret. Nous avons suivi un peu le même cursus. **A la base c'est un historien pas un linguiste. Il y a une chose qu'il avait bien compris, c'est ce qu'était le colonialisme.** C'est ce qui l'a amené au gallo, à la culture populaire et à l'action politique. Il a en effet marqué le mouvement gallo à un moment donné. Je l'ai connu également à des moments de sa vie un peu plus difficiles. »



Témoignage dans la salle

« J'ai connu Gilles Morin dans les années 75-85. En tant que bretonnant, je dois vous dire que c'est une personne qui m'a fait comprendre l'importance du gallo. Comme vous le savez, les bretonnants avaient tendance à mépriser un peu le gallo et **Gilles m'a fait prendre conscience que c'était aussi une langue.** »



Tangi Louarn

« J'ai connu Gilles Morin quand il siégeait au Conseil Culturel de Bretagne. Il était assis à côté de moi. Il avait une capacité particulière à faire plusieurs choses à la fois. Il rédigeait son courrier tout en suivant la réunion. **Il intervenait toujours de façon pertinente et il était très convaincant.** C'était une locomotive et il travaillait en bonne entente avec le mouvement bretonnant. »



Crisstof Simon

« Je relais la question d'un étudiant qui travaille sur le gallo et qui souhaiterait savoir depuis quand utilise-t-on l'expression « les langues d'oïl » au pluriel. »



Michel Gautier

« En fait on a mis le pluriel dès le début de DPLO. Il n'y a pas forcément intercompréhension entre le picard et le poitevin-saintongeais. Il existe, certes, une proximité mais c'est la proximité qu'il y a entre les langues romanes. Autant on peut considérer qu'il y a historiquement une langue d'oc autant il n'y a pas de continuité historique entre le picard et le poitevin-saintongeais, à part la constitution de l'état français. C'est précisément le débat avec les occitans qui considèrent

qu'il n'y a qu'une langue d'oc et qu'il ne peut donc y avoir qu'une langue d'oïl. Certes, il y a des occitans qui bougent sur ce point mais c'est encore très lent.

En fait il y a une grande ignorance de ce qu'est la réalité du militantisme des langues d'oïl. Gilles Morin a justement bien montré qu'il y avait un militantisme fort, que **nous n'étions pas d'aimables patoisants racontant des histoires à la fin des banquets.** D'ailleurs les Normands, les Poitevins ont commencé à prendre conscience de leurs langues bien avant la création de DPLO. DPLO est une coordination qui a réussi à faire entendre cela. »



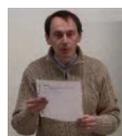
30^e anniversaire de Défense et Promotion des Langues d'Oïl 3^e partie

Le gallo dans l'enseignement



Crisstof Simon

« S'il n'y a plus de questions je vais passer la parole à Régis Auffray, Président de l'Association des Enseignants de gallo, qui va nous faire le point sur l'enseignement du gallo aujourd'hui. »



Régis Auffray

Régis Auffray salue l'assistance en gallo et commence son intervention.

« Je vais aborder la question en trois points : l'historique, les chiffres et la pédagogie. Il s'agit de l'enseignement du gallo dans l'Education Nationale et dans l'enseignement privé.

L'historique :

En **1977** la Charte Culturelle Bretonne déclarait qu'il fallait « *assurer à la langue bretonne, au parler gallo et à leurs cultures spécifiques les moyens nécessaires à leur développement, y compris dans l'enseignement* ». A la suite de cela, il y a eu en **1983** la création de l'Association des Enseignants de Gallo. En **1991** il y a la création d'un enseignement de gallo au CNED, l'enseignement par correspondance.

Actuellement il n'y a pas de concours pour devenir enseignant de gallo. On passe un CAPES dans une autre matière. A l'origine il y avait un « Examen d'aptitude pédagogique à l'enseignement du gallo » mais il n'y a plus rien aujourd'hui.

Les chiffres :

Il y a **4,5 équivalents** plein-temps d'enseignement du gallo, qui touche **3500 élèves** et correspond à

2800 heures d'enseignement. Les départements concernés sont les Côtes-d'Armor, l'Ille-et-Vilaine, le Morbihan et la Loire Atlantique. Comme vous le savez la Loire Atlantique est en Pays de la Loire mais parle gallo.

Dans le primaire il y a 1,5 équivalent plein-temps (public et privé compris). **32 classes** sont concernées par un enseignement ou une sensibilisation au gallo.

Dans le secondaire (uniquement dans le public) il y a 3 équivalents plein temps pour **450 élèves**. Cela concerne **6 collèges** et **7 lycées** inégalement répartis. Il faut qu'il y ait une demande des parents. C'est assez compliqué pour mettre en place un cours.

Cette année il y a 150 élèves qui préparent l'option gallo au bac. Pendant l'année les élèves préparent une dizaine de textes de littérature d'environ une page pour une épreuve de 40 minutes à l'oral. Il y a possibilité de se présenter en candidat libre.

Dans l'enseignement supérieur il y a 4 intervenants et 15 élèves cette année. Hors Education Nationale, il y a un camp de sensibilisation au gallo (en été pour les adolescents), des cours et des ateliers pour adultes indépendants les uns des autres, des stages intensifs et des stages courts.

La pédagogie

Dans le primaire l'initiation passe souvent par la culture (jeux, chansons, contes etc.). Dans le secondaire il n'y a pas précisément de programme donc une grande liberté pédagogique. Alors on utilise le matériel disponible : CD, textes, livres, collectages sonore, anthologie. Pour l'écriture on utilise la même graphie pour tout le monde. »



Catherine Hérault (Poitou)

« Sur le plan statutaire il faut que ce soit des profs certifiés. Est-ce qu'il y a pour le gallo l'équivalent d'une certification, d'un agrément ? »

Régis Auffray : « Non, il n'y a rien. »

Catherine Hérault : « Donc à tout moment – par exemple, s'il n'y pas assez d'élèves – un enseignant peut être demandé à revenir à sa formation initiale ? »

Régis Auffray : « Oui. On peut décider de m'envoyer à l'autre bout du département enseigner les sciences physiques. »

Catherine Hérault : « Qui décide ? »

Régis Auffray : « C'est l'inspecteur des langues régionales (breton et gallo). »



Matao Rollo

« J'anime un atelier avec une vingtaine de personnes. C'est pas mal puisqu'il y a parfois des cours de gallo qui sont peu fréquentés. Ce n'est pas vraiment un cours. Les gens viennent pour le plaisir de parler. Il y a même des « néo-gallos » qui viennent. Je voudrais dire qu'en Loire Atlantique, il y a des gens qui ont encore une langue très vivante. On se rend compte que le gallo peut être un bon argument pour le rattachement avec la Bretagne. Il y a une très grosse demande. Une délégation du Conseil Culturel a fait un voyage d'étude en Corse. C'est dommage que les gallos n'y soient pas allés.

Je pense qu'il faut aller vers une découverte de ce qui est parlé sur le territoire. Quand on commence à travailler sur ce qui nous rassemble, ça permet aussi d'intégrer des gens d'ailleurs, par exemple des personnes immigrantes. Quand on travaille sur ce qui fait notre différence et en même temps notre fond commun, on se rend compte qu'il y a un attrait commun qui se développe au niveau des cultures. Je suis intimement convaincu que faire la promotion de nos langues régionales – **qu'on les appelle langues, parlers ou patois, je m'en fous maintenant** – est essentiel. **L'important c'est de comprendre que plus on se battra pour nos langues plus, on aura de chance de se comprendre les uns les autres.**

Une question maintenant : je voudrais savoir où on en est au sujet du coefficient pour l'option gallo au bac. Il me semble qu'il y a deux ou trois ans il était de 0,5 ? »

Régis Auffray : « Je pense que c'est coefficient 1. Par contre on est passé de 3h à 2h par semaine, mais uniquement d'enseignement de la langue. »



André Lecoq

« Quand on a recommencé les cours de gallo à l'université, il était question de faire entrer le gallo dans une licence. Les démarches ont été effectuées mais cela n'a pas été possible, parce que le gallo ne faisait pas partie des langues régionales de France. Si le cours a pu se mettre en place, c'est sous une forme un peu hybride : il y avait de la langue de la culture. Si les cours se sont remis en place à l'université, c'est grâce au Conseil Régional et à son financement.

Depuis les années 80 l'enseignement a beaucoup changé. Au début, on était vraiment centré sur la culture. Les élèves préparaient un dossier sur un thème qu'ils choisissaient. Ils présentaient un dossier en français ou en gallo. L'intérêt de ces dossiers devenait limité. A partir de là, on s'est tourné plus nettement vers la langue et les textes. Cette évolution a été encouragée par l'Education Nationale et l'Inspecteur nous a fortement poussé à aller dans ce sens. Aujourd'hui il y a donc plus d'enseignement de la langue. C'est une bonne chose mais il y avait plus d'inscrits auparavant. On a gagné en qualité mais pas en quantité, ce qui peut poser des problèmes pour la suite.

Un mot sur Gilles Morin pour modérer un peu les propos. Certes, il a été moteur pour le mouvement gallo, mais sa tendance à parler au nom du peuple a fait aussi quelques dégâts. Mon jugement sur son action est donc contrasté. »



30^e anniversaire
de
Défense et Promotion des Langues d'Oïl
4^e partie

**Questions et perspectives
pour les langues d'oïl**



Crisstof Simon

Crisstof Simon présente les invités du 2^e débat : Marc Le Fur (Député des Côte d'Armor), Paul Molac (Député du Morbihan), Lena Louarn (Vice-Présidente du Conseil Régional de Bretagne), Jean-Luc Ramel (Président de Bertaëyn Galeizz), Tangi Louarn (Président d'ELEN, Réseau Européen pour l'Égalité des Langues), Michel Gautier (Vice-président de DPLO et représentant de DPLO au sein d'ELEN)



Pierre Léger

Président de « Langues de Bourgogne »

Pierre Léger rappelle qu'il est chargé de veiller sur la montre et que le débat a déjà pris pas mal de retard. Pour cette table ronde il est prévu que les intervenants disposent, en principe, de cinq minutes chacun. Il rappelle que les interventions seront suivies de quelques questions de la salle.

Il rappelle rapidement les questions que se posent les défenseurs des langues régionales et des langues d'oïl, à savoir : quand les engagements du Président de la République relatifs à la ratification de la Charte européenne et à une nouvelle étape de la décentralisation vont-ils être tenus ? Y aura-t-il un projet de loi ? Une réforme constitutionnelle sera-t-elle nécessaire ? Comment seront réparties les compétences en matière de langues régionales entre l'Etat et les régions ? Les langues d'oïl ne risquent-elles pas d'être, encore une fois, oubliées et reléguées au rang de

dialectes ? Il rappelle que la Constitution indique que « *les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France* » et qu'en conséquence il faut donc en même temps **valoriser leur diversité et les traiter selon les principes d'égalité et de solidarité républicaine.**



Marc Le Fur

Député des Côte d'Armor

Marc Le Fur salue l'assistance et rappelle les actions en faveur du gallo qui se déroulent dans sa circonscription. Ayant appris le breton enfant, il dit avoir ensuite découvert le gallo et sa richesse. Il salue les représentants des régions d'oïl présents : Picardie, Bourgogne, Champagne, Normandie ou Poitou. La réforme constitutionnelle de 2008, à laquelle il a travaillé, a été pensée comme une première étape. La question des langues régionales est assez difficile à défendre à l'Assemblée car beaucoup de députés ne savent pas ce que c'est, ou ont des préjugés négatifs. Cette réforme a pu se faire grâce à l'aide des Alsaciens qui, jusqu'à présent, ne se sentaient pas trop concernés et entendaient régler leurs problèmes eux-mêmes, mais aussi par des élus du Nord, de Corse ou du Pays Basque.

Une première étape qui devrait être suivie soit par une loi soit par la ratification de la Charte. Un traité européen validé par la France a plus de poids qu'une loi, mais la ratification de la Charte se heurte à des arguments utilisés comme chiffons rouges par les détracteurs (par exemple l'utilisation des langues régionale en matière juridique). Mais chaque pays a une certaine marge pour ratifier ou non les articles qu'il souhaite.

Marc Le Fur relate une anecdote qui éclaire la question. Alors qu'il était en mission en Slovaquie et devait rappeler aux Slovaques la nécessité de respecter les minorités linguistiques en Europe, en particulier les minorités hongroises, paradoxalement, la France est très loin d'appliquer ce principe chez elle.

Marc Le Fur souhaite aussi qu'on échange sur le rapport breton-gallo qui n'est pas un rapport aussi simple que cela. En matière linguistique la Bretagne a progressé en particulier pour le breton : succès scolaire, renforcement de l'attractivité et de la cohésion de la région.

N'étant pas dans l'actuelle majorité il n'est pas en mesure de savoir où en sont les engagements du Président. Il espère qu'il y aura ou la Charte ou la Loi. L'essentiel c'est d'avoir les moyens de faire des choses. La Charte est un élément plus pérenne et plus fort que la Loi.

Il faut résister à la logique jacobine qui tendrait à refuser l'altérité, à refuser la différence. **La France est diverse et l'altérité n'est pas un problème, c'est une chance.** Elle multiplie même les chances. Il faut que nous sachions l'expliquer, face à cette tradition jacobine qui s'y oppose. Il faut l'expliquer tout en rassurant, d'une certaine manière. On ne demande pas un petit bout d'exception mais une logique générale. Dans notre constitution qui affiche les mots de liberté, d'égalité et de fraternité, l'égalité ne signifie pas uniformité. **Egalité veut dire que des choses différentes peuvent être traitées également.**



Paul Molac

Député du Morbihan

Paul Molac salue la salle en gallo. Il dit qu'au sujet des promesses de François Hollande qu'on ne peut jamais être sûr qu'un homme politique qui fait des promesses, les tient mais que, quand il n'en fait pas, on est sûr qu'il ne les tiendra pas. On a le premier étage de la fusée mais il faut que le second parte aussi. Il y a en effet à l'Assemblée Nationale un bon nombre de gens qui ne sont pas très chauds sur cette question. L'article 2 de la Constitution qui dit que le français est la langue de la République pose question car le français n'est pas nécessairement la langue de tous les Français.

Sur la Charte européenne François Hollande a dit deux choses : qu'il fallait la ratifier et qu'il faudrait probablement modifier la Constitution. Marc Le Fur a bien fait de parler de l'article 75-1 car c'est un article très important qui aurait pu permettre de faire passer la Charte. On envisage de passer d'abord par la Charte ce qui permettrait ensuite de faire une Loi pour mettre en place les modalités. A priori changer la Constitution ne devrait pas être absolument nécessaire mais il y a

une telle opposition qu'il faut poser des jalons pour se garantir.

Un groupe de travail sur les langues régionales va se mettre en place à l'Assemblée. Paul Molac annonce qu'il devrait en être co-président. Il demande à chacun d'inciter les députés de sa région à participer. Quand on parle aux élus alsaciens et occitans, ils sont prêts à avancer. C'est important que ceux qui sont favorables à ces textes se rassemblent. Il faut savoir que c'est une question qui va diviser tous les partis. Le droit à la différence et l'égalité républicaine, c'est un vrai sujet. Il faut dire qu'on a tendance à confondre égalité et uniformisation. Paul Molac termine en disant qu'il faut mettre en place un cercle vertueux. La Loi permet des avancées sur le terrain, mais chacun a aussi un rôle important à jouer sur le terrain. Les grandes victoires sont, la plupart du temps, des victoires collectives.



Lena Louarn

Vice-Présidente du Conseil Régional de Bretagne

Au nom du Président du Conseil Régional de Bretagne, Pierrick Massiot, Lena Louarn salue l'Assemblée, le Maire de Plaintel, le Président de Bertaëyn Galeizz, les représentants des régions, les Députés et les différentes personnalités présentes.

Une Loi est-elle encore possible ? Les propositions de Marc Le Fur et Jean-Jacques Urvoas posent un cadre unique mais sont peut-être un peu trop ambitieuses pour être acceptées par une majorité au Parlement, même après ratification de la Charte européenne. Il faudrait peut-être modifier les propositions de manières à garder un cadre de base pour toutes les langues de la République et confier aux collectivités, en premier lieu aux régions, certaines compétences avec possibilité de s'adapter à chaque langue et territoire. Pour plus de souplesse et plus de réalisme, il faudrait donner la possibilité à certaines collectivités d'aller plus loin via un droit à l'expérimentation. Si cela n'est pas possible, il faut donner aux régions, dans le cadre de la décentralisation, la possibilité de mettre en œuvre des mesures équivalentes avec pouvoir normatif sur certains domaines. A chaque région selon sa demande.

La ratification de la Charte est une promesse du Président de la République (proposition n°56). Réviser la Constitution sera nécessaire car le Conseil Constitutionnel le dit explicitement. Il faut donc être réaliste et trouver une formulation efficace et acceptable par le Congrès. Une solution souple pourrait être d'ajouter à l'article 75 une phrase du genre « *la République peut mettre en œuvre des mesures prévues par la Charte européenne.* »

La question de l'enseignement peut-elle faire partie de la décentralisation ? La Région ne peut pas répondre à cette question. C'est au gouvernement de le faire. Par contre il y a actuellement une réflexion interne à la Région. Dans ce cadre j'ai fait des propositions détaillées qui sont en cours de discussion à la Région. On pourrait aboutir à un statut de co-officialité. La Région est prête à accompagner, comme elle l'a toujours fait, les enseignants de gallo.



Tangi Louarn

Président de Kevre Breizh

Je vais être obligé de redire certaines choses. Faut-il une modification de la Constitution ? Certains constitutionnalistes disent qu'on pourrait ratifier la Charte sans modifier la Constitution, mais il faut savoir qu'on prend un risque important. Au moment de mettre en application certaines dispositions déjà retenues par la France – il y en a 39 sur 95, ce qui ne représente qu'un tiers des dispositions de la Charte – on risquerait de subir la censure du Conseil Constitutionnel. Il faut donc mieux faire adopter la Charte par une modification de la Constitution.

La ratification aurait pour avantage de simplifier considérablement la Loi qui devrait suivre. Pour ce qui est de la question de la décentralisation, je dois vous dire qu'une délégation du Conseil Culturel de Bretagne a rencontré Marylise Lebranchu hier. Elle a insisté sur le fait que les régions et les départements auraient une marge de manœuvre assez large pour prendre des compétences en matière linguistique.

On a parlé tout à l'heure du Bureau européen et de sa nouvelle organisation. Le Bureau européen a bien fonctionné pendant pas mal d'années, de 1982 jusqu'à il y a deux ans. Il a été dissout pour des raisons d'une part financières (baisse des financements de la Commission Européenne), et d'autre part pour des raisons légales. Aujourd'hui un réseau s'est reconstitué et il coordonne l'ensemble des langues de l'hexagone, y compris les langues d'oïl.



Jean-Luc Ramel

Président de Bertaèyn Galeizz

Je ne reviendrai pas sur ce qui a déjà été dit. Bertaèyn Galeizz est membre de DPLO et Kevre Breizh. Au sujet de la ratification et du projet de Loi, sur la base du rapport Cerquiglini, nos langues sont normalement prises en compte mais il faut rester vigilant. Au niveau de la Loi, vu qu'il y a eu pas mal de propositions de Loi restées au placard, il faudrait peut-être cette fois passer par un projet de Loi porté par le gouvernement. Il faut voir quel ministère pourrait porter ce projet.



Michel Gautier

Représentant de DPLO à ELEN

En 1999 le gouvernement Jospin a demandé deux rapports : l'un à Guy Carcassonne sur la constitutionnalité de la Charte et l'autre à Bernard Cerquiglini pour fixer la liste des langues. Le rapport a été en faveur de la constitutionnalité mais ça n'a pas fonctionné auprès du Conseil Constitutionnel. Quant à la liste des langues, on a obtenu que les langues d'oïl y figurent. Justement, ce que certains appellent les dialectes ou les variétés du français ne sont pas concernées par la Charte. **Dans les deux rapports il est bien clairement dit que les langues d'oïl ne sont pas des variétés du français.**

Mais j'attire l'attention des deux parlementaires ici présents sur le décalage qu'il y a entre certaines zones d'oïl et certaines zones de langues mieux re-

connues tel que l'occitan, le basque ou le corse. Vu que la conscience linguistique, comme vous l'indiquez, est assez inégale chez les parlementaires, elle est encore beaucoup plus inégale dans certaines de nos régions ici représentées, ce qui risque de faire de grandes difficultés. Les militants que nous sommes, avons réussi de temps en temps à persuader des élus, mais il y en a beaucoup d'autres qui ne voient pas cette question comme une première nécessité. On n'a pas à faire à des dialectologues et en plus, il y a même des dialectologues opposés aux langues régionales, qui considèrent que c'est du passé, que **c'est bon pour l'Université, pour une thèse de linguistique mais pas bon pour les écoles.**

Il va y avoir une grande difficulté politique et il faut qu'on puisse compter sur vous, Messieurs les élus, pour nous aider dans ce sens. Vous qui êtes conscients de l'intérêt du gallo en Bretagne, peut-être pourriez vous en parler à vos collègues ? **Votre engagement est bon pour les langues régionales d'ici mais il doit aussi être bon pour les langues régionales d'ailleurs.** On aura besoin de vous. Un petit espoir c'est que la Loi qui devrait arriver, qui arrivera, ne donne pas de liste de langues et que cette responsabilité soit confiée aux régions. Vu de loin, est-ce que le poitevin-saintongeais existe ? Tout le monde sait que le breton existe mais vu de loin, est-ce qu'on sait que le poitevin-saintongeais ou que le bourguignon-morvandiau existent ? Il faut que nous nous mobilisions d'une part dans nos régions, et d'autre part que les députés les mieux organisés et les plus conscients prennent aussi leurs responsabilités au niveau de la nation française qui est diverse. **Il faut que vous nous aidiez pour que cette diversité soit reconnue.**



Catherine Hérault

Membre de l'UPCP

Est-ce qu'il ne serait pas possible de faire comme pour la Fête de la musique, dans chaque région, une fête des langues régionales portée par les Députés de chaque région ? C'est une proposition qui pourrait faire avancer beaucoup sur le terrain. Et comme vous l'avez dit, on a besoin

des gens de terrain. Je rappelle que la Journée des langues maternelles a lieu le 20 février.

Intervention dans la salle

Il y a un autre moyen pour modifier la Constitution, c'est le référendum.



Bernard Poplineau

Président de Lou Champaignat

Est-ce que cette réforme de la Constitution n'a pas déjà été faite en juillet 2008 ?



Marc Le Fur

Député des Côte d'Armor

Merci de rappeler que j'avais en effet pris l'initiative avec d'autres, d'introduire la question des langues régionales dans un débat constitutionnel. A propos de la question du référendum, je voudrais signaler qu'en décembre dernier, pendant la précédente législature, on a fait passer une disposition permettant à un département qui le souhaitait de changer de région, ce qui nous concerne directement avec la Loire Atlantique.

Il y a un sujet majeur dont on n'a pas parlé. Nos adversaires utilisent contre nous le mot de « communautarisme ». Ce mot a un peu changé de sens avec les questions liées à l'immigration. Il faut être extrêmement clair. La Charte n'évoque absolument pas les langues de l'immigration mais uniquement les langues traditionnellement parlées en Europe. De ce fait la Charte nous protège. Il s'agit des langues parlées en Europe et dans les Dom Tom, bien entendu.

Publier une liste des langues ne me dérange pas en soit, mais elle risque de créer des difficultés au sein de l'Assemblée, en particulier au sein du monde occitan où il y a de vraies divisions. Je pense en particulier aux provençaux. **La seule façon de contourner le problème c'est de ne pas sortir de liste de langues et de laisser l'initiative aux régions.**



Paul Molac

Député du Morbihan

Pour la question du référendum il faut faire attention car on risque d'avoir peu de participation. Je pense qu'en effet il y aura un projet de Loi. En principe le Ministère de la Culture devrait le porter. Ce pourrait être aussi l'Education Nationale ou l'Outre Mer. La Journée des langues existe déjà au niveau européen. Il faudrait que cette journée soit déclinée localement.



Lena Louarn

Vice-Présidente du Conseil Régional de Bretagne

Au sujet de la journée des langues en Bretagne à partir de 2013, le Conseil régional va mettre en place **une Semaine des langues**.



Eric Marie

Président de Parlers et Traditions Populaire de Normandie

Je voudrais signaler qu'en Normandie nous avons rencontré Bernard Cazeneuve et qui est tout à fait favorable à soutenir les initiatives en faveur de nos langues.

30^e anniversaire de Défense et Promotion des Langues d'Oïl 5^e partie

Propositions pour l'enseignement des langues de Bretagne



Jean-Pierre Angoujard

Membre du Conseil Culturel de Bretagne

Le Conseil Régional de Bretagne à mis en place un Conseil Culturel de Bretagne qui est un conseil consultatif. Ce conseil a une commission enseignement et nous avons formulé des propositions sur l'enseignement des langues régionales de Bretagne, à savoir le breton et le gallo. Je vais centrer mes propos sur le gallo. Le texte complet des propositions est en ligne sur le site du Conseil Régional de Bretagne.

Si on veut que le gallo vive, il faut que l'enseignement fasse un saut qualitatif important. L'impulsion doit venir du Conseil Régional et des départements bretons dans le cadre de transferts de compétences et de moyens. **Il faut passer de la politique de la demande à la politique de l'offre.**

Il faut donc :

- > donner priorité à la formation des enseignants, aux organismes de formation,
- > prévoir des congés de formation pour les enseignants,
- > prévoir des concours, CAPES et des habilitations. Il en existe pour le breton mais pas pour le gallo,
- > à l'Université il faut mettre des modules obligatoires pour les futurs enseignants et développer la recherche autour du gallo,
- > tendre vers le bilinguisme sur certaines communes et communautés de communes. Il faut y arriver pour prouver que le gallo est bien une langue comme les autres. **Il ne doit pas seulement y avoir des cours de gallo mais des cours en gallo,**

> il faut des heures, des programmes. Il ne s'agit pas de demander la même chose que pour le breton mais il faut mettre en place des expérimentations à partir des lieux où le gallo est bien présent.

Cet enseignement pourrait être associé à l'enseignement de l'anglais ou d'une autre langue par exemple avec la méthode d'enseignement intégré des langues (cette expérimentation aurait d'ailleurs pu avoir lieu dès cette année avec le soutien de la Région).

Il faudrait imposer le bilingue breton-anglais en Basse-Bretagne ou gallo-anglais en Haute-Bretagne. C'est peut être une utopie mais c'est déjà le cas en Corse.

Il ne faut naturellement pas oublier les filières technologiques, le secteur du tourisme et de la restauration.

Il faut faire un effort de promotion au niveau petite enfance (maternelles, crèches, assistantes maternelles). Il faut renforcer les cours du soir, les stages et faire un effort de promotion de cette offre.

Quelques éléments indispensables :

> de la part de la Région il faut une volonté de soutenir les deux langues de Bretagne, ce qui ne veut pas dire que on va donner le même argent aux deux,

> faire passer l'idée que le gallo est une langue comme les autres et pas seulement un élément du patrimoine et qu'elle doit être enseignée comme les autres langues,

> il faut aller vers une orthographe standard comme toutes les autres langues,

> il faut également des grammaires et des manuels prescriptifs.

C'est l'affaire de la Région mais c'est aussi notre affaire.

Le gallo est, en même temps, **une langue comme les autres et une langue pas comme les autres**. Comme les langues d'oïl elle a des difficultés spécifiques et doit donc bénéficier d'une attention particulière.



Paul Molac

Député du Morbihan

J'ai siégé au Conseil Culturel de Bretagne. Il faut vous dire que les hommes politiques qui ne connaissent pas bien la question des langues peuvent être très facilement déstabilisés, en particulier sur la question de l'écriture. J'ai l'exemple d'un élu dans le Midi, qui avait pris l'initiative de mettre des panneaux bilingues en écriture occitane, et qui s'est fait incendier par les gens du mouvement provençal, parce qu'il n'avait pas utilisé la bonne écriture. Si vous voulez que les hommes politiques vous suivent, il faut faire simple. Il faut d'abord se mettre d'accord à la base. Il ne faut pas qu'ils aient l'impression de tomber dans un débat de spécialistes, de linguistes. Plus on est clair plus on a de chance pour que ça passe.



Lena Louarn

Vice-Présidente du Conseil Régional de Bretagne

C'est réalisable. Par exemple il y a cet autocollant français-gallo publié par la Région pour mettre sur les voitures. Pour l'enseignement il y a en effet un travail à faire à la base et la Région Bretagne est attentive aux propositions faites. Mais il faut savoir que la région n'a pas de compétences en matière d'éducation. C'est le rectorat qui répond ou non à la demande des parents.



Jean-Luc Ramel

Président de Bertaèyn Galeizz

On espère que la Région aura de nouvelles compétences.



Lena Louarn

Vice-Présidente du Conseil Régional de Bretagne

Marylise Lebranchu qui porte le dossier de la décentralisation est sensible à toutes ces questions, mais elle doit faire face à beaucoup de freins, par ailleurs. Il faut donc la soutenir dans ce qu'elle portera. Elle a besoin du soutien des associations et de la population.



Jacky Derennes

Membre de Bertaèyn Galeizz

J'abonde dans le sens de ce que dit de Léna Louarn. On sent bien qu'il y a de la résistance au niveau de certains élus. La balle est pour beaucoup dans notre camp, nous, les associations. On doit peser et il faut que cette nouvelle étape de la décentralisation soit un acte de citoyenneté.



Crisstof Simon

Président de DPLO

Crisstof Simon remercie les intervenants et les invite à l'apéritif qui sera enrichi de lectures en diverses langues d'oïl.

Ce compte-rendu a été rédigé grâce aux prises de notes de Jean-Marie Brailion (Picardie) et de Pierre Léger (Bourgogne) et de la vidéo des débats enregistrée par l'association Bertaèyn Galeizz.



Jean-Marie BRAILLON



Pierre LÉGER

